

L'an deux mille vingt-et-deux, le quinze novembre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement du Smicval (Saint Denis de Pile - 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 15 /11/2022

Etai^{ent} présents :

Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Publié le



ID : 033-253306617-20221115-2022_58-DE

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX		Monsieur FAVRE	Ex	Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	P	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	Ex	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur DUBOUREAU		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	Ex	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	Ex	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	Ex	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT	P	Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	Ex	Monsieur GACHARD	P	Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	P	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	P	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU	Ex	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	Ex	Monsieur HUCHET		Monsieur HALLAIRE	P	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	P	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU		Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	P	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	P	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	Ex	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	P	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	P	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	Ex	Monsieur LOPEZ	Ex
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	P	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI	Ex	Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	P
Monsieur TELLIER	Ex	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	Ex	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	P
Monsieur JOLY	Ex			Madame GADRAT	Ex	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	P
Monsieur BLANC	Ex	Monsieur MIEYEVILLE		Monsieur BERNARD	Ex	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	P	Monsieur MUNDWEILER	

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH	P	Madame DUCOS	
Monsieur PARROT	P	Madame CHEVREUL	

Envoyé en préfecture le 16/11/2022
 Reçu en préfecture le 16/11/2022
 Publié le 
 ID : 033-253306617-20221115-2022_58-DE

P = Présentiel V = Visioconférence PP = Présentiel partiel

Secrétaire de séance : Monsieur Michel VACHER

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

- Madame Chantal GANTCH, Déléguée titulaire de la CALI donne procuration à Monsieur Michel VACHER, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CALI
- Madame Mireille CONTE-JAUBERT, Déléguée titulaire de la CALI donne procuration à Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CALI
- Monsieur Jean-Jacques LAISNE, Délégué titulaire de la Communauté de Communes de l'Estuaire donne procuration à Monsieur Fabien VERRAT, Délégué titulaire de la Communauté de Communes de l'Estuaire
- Monsieur Louis CAVALEIRO, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la Communauté de Communes de l'Estuaire donne procuration à Monsieur Allain GANDRE, Délégué titulaire de la Communauté de Communes de l'Estuaire
- Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Pays de St Aulaye donne procuration à Monsieur Xavier HALLAIRE, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Pays de St Aulaye
- Monsieur Nicolas TELLIER, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais donne procuration à Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Smicval et Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
 Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du SMICVAL,
 Monsieur PATIES, Trésorier de Coutras.

Sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 15 novembre 2022, 34 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

DELIBERATION n° 2022 - 58

Objet : Autorisation au Président d'engager, de liquider et de mandater, les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023

Rapporteurs : Sylvain GUINAUDIE

Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Publié le



ID : 033-253306617-20221115-2022_58-DE

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération 34 membres du Comité Syndical étaient présents (sur 49 en exercice) et 6 procurations ont été recensées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2022-16 en date du 12 avril 2022 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2022.

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Considérant qu'en raison de la proposition au vote du Budget Primitif 2023 dans le courant du 1^{er} trimestre 2023 et afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à engager des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023, dans la limite des crédits présentés ci-dessous, **hors Autorisations de Programme/Crédits de Paiement** :

Opérations concernées :	Budget 2022 y compris RAR et DM	Autorisation maximale
0039 – Logiciels et matériels informatiques	968 719,57 €	242 179,89 €
0040 – Matériels et outillages techniques	192 120,81 €	48 030,20 €
0041 – Matériel incendie	8 062,09 €	2 015,52 €
0042 – Grosses réparations véhicules	287 162,63 €	71 790,66 €
0043 – Acquisition matériel roulant	3 960 995,47 €	990 248,87 €
0044 – Travaux et équipements déchèteries	223 990,21 €	55 997,55 €
0045 – Travaux de voiries	305 240,00 €	76 310,00 €
0047 – Matériel de pré-collecte et composteurs	1 132 608,55 €	283 152,14 €
0056 – Pôle environnement	163 783,06 €	40 945,77 €
0060 – CET de Petit Palais	142 972,95 €	35 743,24 €
0062 – Plate-forme de compostage	126 749,00 €	31 687,25 €
0063 – CET SAINT-GIRONS	12 518,12 €	3 129,53 €
0065 – Centre de transfert SAINT-GIRONS	85 461,00 €	21 365,25 €
0072 – Projet Impact	1 002 258,06 €	250 564,52 €
0073 – Nouvel Equipement de Libourne	459 251,23 €	114 812,81 €
0074 - Smicval Market Estuaire (hors AP/CP)	149 191,60 €	37 297,90 €
		2 304 521,09 €

Ainsi, il est proposé aux membres du Comité Syndical d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023, dans la limite des crédits présentés ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à la majorité des Membres présents (34 délégués présents, sur 49 délégués en exercice), et 6 procurations, soit 33 voix POUR, 0 voix CONTRE et 7 ABSTENTIONS décide :

Article 1 :

D'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2023, dans la limite des crédits présentés ci-dessus.

Article 2 :

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 15 novembre 2022

Publié le : *16/11/2022*

Envoyé en préfecture le 16/11/2022
Reçu en préfecture le 16/11/2022
Publié le 
ID : 033-253306617-20221115-2022_58-DE

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE



Le Secrétaire de séance,
Michel VACHER

